

Les Gites de l'orée perchoise
4 rue du Goulet
41170 Saint Marc du Cor

A Monsieur le préfet du Loir et Cher

A Saint Marc du Cor, le 8 novembre 2023

Ref : « consultation exploitation de M. Guillaume GOUJON - SAINTMARC-DU-COR ».

Monsieur le préfet,

Dans le cadre de la consultation du public en vue d'augmenter la capacité de l'exploitation d'élevage de M Guillaume Goujon, je tiens à vous faire part de mes différentes observations en tant que propriétaire de gîte situé sur la commune de Saint Marc du Cor.

Nuisances olfactives

Situé à moins de 600 m à vol d'oiseau des deux bâtiments d'élevage, nous sommes fréquemment impactés par des odeurs nauséabondes (cadavres, déjections etc) et nos clients sont très incommodés voir complètement dégoutés par cette odeur dans cette campagne verdoyante, il nous est difficile de leur expliquer la réelle raison de ces odeurs très persistantes !

Il est indispensable de mettre en place des actions pour gérer les flux des ventilateurs pour réduire au maximum ces nuisances.

Par ailleurs le stockage sur champs des effluents est aussi responsable de ces nuisances.

En effet actuellement cette exploitation dépose régulièrement les effluents sur les champs avoisinants notre gîte et nous subissons régulièrement les odeurs.

Par ailleurs à la lecture du projet, il n'existe pas de lieu de stockage fermé sur l'exploitation, au vu des rotations prévues soit 7 par an ! pour un volume triplé de volailles, je n'imagine même pas la quantité d'effluents que cela va produire.

Il est indispensable que cette exploitation possède un lieu de stockage étanche pour la période minimale de 7 mois de non-épandage comme écrit dans les textes pour gérer correctement le traitement des effluents et les conséquences sur l'environnement proche des habitations puisque les champs de M Goujon sont situés au sein du village de Saint Marc du Cor.

Impact environnemental

Les routes C11 et D81 qui mènent à l'exploitation ne sont pas adaptés à ce type de camions, qui traversent le village de part en part et nous souffrons déjà du va et vient des camions pour livrer les animaux, les aliments, le déplacement des effluents.

L'augmentation des rotations et du nombre d'animaux ne fera qu'augmenter la rotation des camions avec l'augmentation du niveau des nuisances sonores sans parler de la pollution de l'air.

Il est nécessaire que la voirie soit adaptée à cette activité et que chaque intervenant de cette exploitation respecte le code de la route et recherche des solutions durables pour réduire au maximum ses nuisances.

Nuisances sonores

Les deux bâtiments sont équipés d'alarme (trop chaud, trop froid) qui sonnent à l'extérieur, M G Goujon ne vivant pas sur place, cette sonnerie ne lui sert pas vraiment !

Cependant les habitants du bourg en profitent parfois des heures durant la nuit et nos clients se sont plaints de cette situation ubuesque.

Il serait souhaitable que cette sonnerie soit éteinte à l'extérieur puisque M G Goujon ne peut l'entendre -son habitation est située à plus de 4 km - et surtout qu'il a un report sur son téléphone.

Pour conclure, si vous devez accorder cette augmentation significative, Nous souhaitons que des mesures durables soient imposées et prises pour que cette exploitation puisse fonctionner dans le respect de la réglementation et en bonne cohabitation avec son environnement humain et économique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, mes sincères salutations



Sophie ALLEGRE OROSQUETTE
Président « les gites de l'orée perchoise »